Le RGPD s'applique quelle que soit la technologie utilisée.

TRAVAUX PUBLIÉE LE 19/09/2024

Saisine liée : POUR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Formation de travail liée : COMMISSION TEMPORAIRE "INTELLIGENCE ARTIFICIELLE"

Hugo Ruggieri, DPO chez Doctrine

> ***"Dès lors que vous êtes face à de la donnée personnelle et qu'il y a bien un traitement de ces données, le RGPD s'applique quelle que soit la technologie utilisée."***

Hugo Ruggieri, DPO chez **Doctrine**, auditionné par la Commission temporaire "Intelligence artificielle" du CESE dans le cadre de la saisine "Émergence de l'intelligence artificielle (IA) dans la société : adapter l'action publique au service de l'intérêt général ".

© - copyright CESE - Novembre 2026